



RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

des arbitres de football de haut niveau ou professionnels



PERF ARBITRAGE
Université Clermont Auvergne





LES ENJEUX DE TRANSITION PROFESSIONNELLE POUR LES ARBITRES DE FOOTBALL DE HAUT NIVEAU OU PROFESSIONNELS

Comme pour les sportifs (cf. Livret de compétences des sportifs de haut niveau, Ministère des Sports, 2020), il est indispensable, pour un arbitre de football de haut niveau ou professionnel, d'envisager pendant sa carrière, sa reconversion. Comme pour tout sportif, les carrières des arbitres sont fragiles et peuvent s'arrêter brutalement à cause d'une blessure ou d'une baisse de performance. Penser les transitions professionnelles des arbitres est accentuée aujourd'hui par le fait qu'ils accèdent de plus en plus jeunes au statut d'arbitre de haut niveau ou professionnel et n'ont pas (ou peu) contrairement aux générations précédentes, exercé d'autres métiers avant de se consacrer totalement à l'arbitrage. Un référentiel faisant état des compétences professionnelles développées par les arbitres au cours d'une carrière dans le sport de haut niveau ou professionnel, constitue une ressource pour penser leur reconversion.

Comme le sportif, l'arbitre a une obligation de résultats le jour J et dans le temps. Son activité est à double face : une face visible et

publique à l'occasion des compétitions, une face méconnue du grand public incluant la préparation, le retour d'expérience, la gestion de projet. Par ailleurs, l'arbitrage fait l'objet de nombreux a priori et de nombreuses critiques qui desservent la valorisation des compétences des arbitres. Comme dans la plupart des métiers de services, ses tâches ne sont pas totalement définies, certaines restent implicites et les attentes pesant sur sa performance sont multiples (Rix-Lièvre, et al. 2015). Ce référentiel de compétences vise à surmonter ces obstacles pour rendre lisible les compétences des arbitres de haut niveau ou professionnel et accompagner leurs transitions professionnelles.

INTRODUCTION

L'ÉVOLUTION DE LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SOCIOPROFESSIONNELS DES ARBITRES DE FOOTBALL DE HAUT NIVEAU OU PROFESSIONNELS DANS LA LOI



L'arbitre est un acteur incontournable du monde sportif amateur et professionnel, sans lequel les compétitions ne pourraient avoir lieu. Il est aussi, malheureusement, la cible de nombreuses critiques voire de violences inacceptables, même à des niveaux de pratique très modestes. Pourtant, son statut a longtemps été ignoré, sur le plan social mais aussi en ce qui concerne sa sécurité. En 2006, le législateur (**Loi n°2006-1294 du 23 octobre 2006**) a défini un statut pour les arbitres.

L'Article **L.223-1 du Code du Sport** précise que les arbitres et juges exercent leur mission en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive auprès de laquelle ils sont licenciés. Toutefois, la fédération assure le contrôle de l'exercice de cette mission au regard des règles qu'elle édicte, ne serait-ce que par le fait qu'elle désigne les arbitres. Ensuite, l'**Article L.223-2 du Code du Sport** affirme que les arbitres et juges sont chargés d'une mission de service public.

Il convient de préciser qu'un arbitre n'exerce pas nécessairement une activité professionnelle à laquelle correspond un statut social précis entraînant l'affiliation à un régime de protection sociale. En effet, nombreux sont les arbitres qui exercent leur activité à titre exclusivement bénévole, ne percevant éventuellement à ce titre que le remboursement des frais réellement engagés. Dans ce cas, l'arbitre ne relève d'aucun régime social particulier. Si l'arbitre exerce cette activité à titre professionnel, exclusivement ou occasionnellement, mais qu'il en retire un profit, à savoir une rémunération ou tout au moins un avantage, reste à savoir quel est son statut social. Classiquement, on retient le travail indépendant. Jusqu'à la loi du 23 octobre 2006, aucune règle spécifique ne venait préciser dans quelle catégorie devait se trouver l'arbitre. L'Administration comme les URSSAF avaient plutôt tendance à considérer que l'arbitre relevait du régime des salariés, ce qui avait pour conséquence qu'il soit lié à la fédération par un contrat de travail (même non écrit) et qu'il relève à ce titre du régime général de la sécurité sociale. La loi du 23 octobre 2006 a modifié en parti ce régime en affirmant que les arbitres et juges ne pouvaient être regardés, dans l'accomplissement de leur mission arbitrale, comme liés à la fédération par un lien de subordination caractéristique d'un contrat de travail (**Article L.223-3 du Code du Travail**). L'arbitre, bien qu'étant considéré comme travailleur indépendant, n'en est pas moins affilié au régime général de la Sécurité Sociale comme un salarié ! (**Article L.311-3 du Code de la Sécurité Sociale**).



Mais la spécificité ne s'arrête pas là puisque les arbitres bénéficient d'une mesure d'exonération de cotisations sociales dès lors que les sommes qu'ils perçoivent annuellement n'excèdent pas un certain montant (14,5% du plafond annuel de la sécurité sociale). En revanche il ne s'agit pas d'une exonération totale car certaines taxes et contributions demeurent dues. Les sommes et indemnités perçues par les arbitres au titre de leur mission arbitrale sont des bénéfices non commerciaux. Sur le plan pénal, et afin de leur assurer une meilleure protection, les arbitres sont en fait assimilés à un magistrat ou encore un officier de police judiciaire. À titre d'exemple, les menaces ou actes d'intimidation envers un arbitre sont dès lors punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende.

En 2022, la **Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France** est venu renforcer le statut des arbitres notamment sur le plan social. Le législateur a souhaité renforcer les dispositifs utiles, notamment concernant la reconversion des arbitres de haut niveau, tout en renforçant leur représentativité dans les instances des fédérations. Les dispositifs ouverts aux Sportifs tels que l'accès aux concours et à la fonction publique, les aides à l'insertion professionnelle ou encore l'aménagement d'emploi, sont désormais accessibles aux Juges et Arbitres de Haut Niveau.

LE PROJET DE CRÉATION D'UN RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DES ARBITRES DE FOOTBALL DE HAUT NIVEAU OU PROFESSIONNELS

En juillet 2013, la grande réforme de l'arbitrage français est adoptée par les instances du football. Depuis, l'arbitrage d'élite français - Ligue 1, Ligue 2, National et Division 1 Féminine - est en progrès constant. Ce projet est une révolution professionnelle. L'arbitrage devient une activité à part entière demandant toujours plus d'engagement et de disponibilité : aux rencontres s'ajoutent les soins et la récupération, le renforcement de la préparation (physique, technique et mentale), et l'accroissement du nombre de stages à Clairefontaine pour entretenir leur potentiel athlétique, débriefeur leurs performances, et préparer les matchs du week-end. Les arbitres vont également connaître une forte valorisation salariale - entre 12 et 55% - comme premier pas vers le professionnalisme.

Comme les autres acteurs, les arbitres investissent pleinement le football, laissant totalement ou largement de côté tout autre engagement professionnel. Cet investissement impose de structurer le post-carrière. Le mot d'ordre : préparer et anticiper la reconversion, comme clé pour ne pas se retrouver désemparé en fin de carrière, en cas d'accident ou de blessure qui met un coup d'arrêt au sportif. C'est tout le sens du projet piloté par le SAFE avec le PERF Arbitrage - Université Clermont-Auvergne, avec le soutien de la FFF et de la LFP : proposer des débouchés, financer, structurer un accompagnement et des dispositifs, répondre aux besoins, et valoriser les acquis arbitraux.

**LE MOT D'ORDRE :
PRÉPARER & ANTICIPER
LA RECONVERSION**





PARTENAIRES

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL - FFF

La Fédération Française de Football (FFF) est chargée de l'organisation de la pratique du football en France, notamment des compétitions nationales et des matchs internationaux des équipes de France. La FFF compte 1 900 000 licenciés et 14 000 clubs. Parmi ses missions : le pilotage et la gestion de l'arbitrage français via la Commission Fédérale d'Arbitrage et la Direction de l'Arbitrage. Ces deux instances sont chargées de préparer et produire les supports pédagogiques conformes aux lois du jeu ; former et préparer, désigner, évaluer, classer ou encore nommer les arbitres dans les différentes catégories.

www.fff.fr

PERF ARBITRAGE - UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Depuis 2012, l'Université Clermont Auvergne a créé, en partenariat avec la FFF et la FFR, le PERF Arbitrage, Pôle universitaire d'Expertise de Recherche et de Formation dans l'Arbitrage. Ce pôle contribue à la connaissance, à la reconnaissance et au développement de l'arbitrage sportif. Il propose des formations innovantes, diplômantes et complémentaires à celles des directions techniques. Ces formations reposent sur des travaux de recherche. Dans une perspective compréhensive et d'accompagnement du développement de l'arbitrage, ces recherches s'attachent notamment à la performance arbitrale, aux compétences construites dans et par l'arbitrage, à la prise de décision dans une équipe arbitrale, à la conception de nouveaux outils de formation, mais aussi au développement de l'arbitrage féminin. Les activités de recherche du PERF Arbitrage visent à accompagner, en partenariat avec les fédérations sportives, des actions de développement de l'arbitrage.

www.perfarbitrage.uca.fr

SYNDICAT DES ARBITRES DU FOOTBALL D'ELITE - SAFE

Le Syndicat des Arbitres du Football d'Elite (SAFE) est un syndicat professionnel créé en 2006. Il représente les arbitres évoluant dans les championnats d'élite du football français (Ligue 1 Uber Eats, Ligue 2 BKT, National et D1 Arkema), avec trois missions principales :

Promouvoir : Le SAFE mène des actions de valorisation de la fonction d'arbitre via son site web, ses réseaux sociaux, la presse et auprès des instances.

Défendre : Le SAFE vise à défendre les intérêts matériels, moraux, économiques et professionnels de la fonction d'arbitre auprès de ses différents interlocuteurs.

Accompagner : Le SAFE accompagne les arbitres dans toutes leurs démarches avant, pendant et après la carrière : santé, prévoyance, blessures, fiscalité, juridique, social, formation, reconversion...

L'accompagnement des arbitres à la fin de leur carrière, vers une reconversion optimale, ainsi que l'accès à la formation et à la validation des acquis sont les nouveaux enjeux du syndicat.

www.safe-arbitres.fr

LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL - LFP

La Ligue de Football Professionnel (LFP) est chargée de la gestion des activités du football professionnel - masculin - en France avec notamment l'organisation des championnats de France de Ligue 1 Uber Eats et Ligue 2 BKT, et désormais de l'e-Ligue 1. La LFP assure le financement de l'arbitrage via les droits audiovisuels dont elle assure la commercialisation pour le compte des clubs de football professionnels. En juillet 2022, la LFP a officialisé la création de la filiale commerciale LFP Media.

www.lfp.fr



DES TRAVAUX ANTÉRIEURS SUR L'ACTIVITÉ EFFECTIVE DE L'ARBITRE EN MATCH

Depuis 2000, des chercheurs du Laboratoire ACTé - Activité Connaissance Transmission éducation - de l'Université Clermont Auvergne s'intéressent à l'activité effective des arbitres en match, caractérisent l'arbitrage d'un point de vue transversal et valorisent les compétences des arbitres. Ces travaux suggèrent une autre manière de voir l'arbitrage, de ne plus le restreindre à une application de règles. Ils invitent à considérer le match comme un contexte de co-action finalisé dans lequel une personne désignée par l'institution a pouvoir et obligation de qualifier, dans l'instant, les événements et de montrer ce qui est possible. Ce faisant, ils montrent que les arbitres sont capables :

- 1** d'articuler différentes modalités de prise de décision
(Rix, 2005 ; Rix-Lièvre & al., 2014)
- 2** de mobiliser, dans une interaction asymétrique, différents leviers de pilotage : entre autorité et confiance
(Rix-Lièvre, Genebrier, 2011, 2019)
- 3** de moduler sa communication en fonction du contexte et de l'adressage
(Cunningham, & al., 2018)
- 4** de faire face individuellement et collectivement à des situations extrêmes
- 5** de construire des modalités de coordination pour décider collectivement dans l'urgence
(Boyer & al., 2015 ; Boyer & al., 2020)

Sans prétendre les recouvrir de manière exhaustive, ces travaux mettent en exergue des compétences permettant aux arbitres de performer en match. Mais le métier d'arbitre ne peut être réduit à son activité sur le terrain, des investigations complémentaires ont donc été nécessaires à la construction de ce référentiel de compétences afin d'englober l'ensemble des activités des arbitres.

DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Afin de mieux connaître les activités des arbitres en dehors des matchs, des investigations complémentaires ont été menées.

- La première phase d'investigation a consisté à analyser différents règlements régissant l'activité de l'arbitre (Règlement intérieur de la CFA et annexes ; Lois du jeu) et à conduire plusieurs entretiens (un entretien avec le DTA, six entretiens téléphoniques avec différents arbitres -AC F1 élite, AC F1, AC F2, AA F1 élite, AA F1, AA F2). Elle a permis de formaliser les attentes explicites de l'organisation, de circonscrire des domaines de compétences investis par les arbitres et de lister leurs tâches prescrites et auto-prescrites.
- Au cours de la seconde phase, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des arbitres officiant au sein des championnats professionnels. Il informait les perspectives de reconversion des arbitres mais surtout la manière dont chacun investit les différents domaines de compétences identifiés au cours de la 1^{ère} phase. Les 43 réponses à ce questionnaire ont permis (1) de faire un état des lieux des situations professionnelles des arbitres et de leurs perspectives de reconversion, (2) de consolider la cartographie des activités et des tâches effectuées par les arbitres en dehors des temps de match.
- La troisième phase visait à (1) observer les pratiques effectives (les phases 1 et 2 reposant sur du déclaratif) des arbitres en préparation de match et en termes de retour de match afin de mieux comprendre leur manière de faire, (2) participer à un rassemblement d'arbitres afin de mieux comprendre les attentes implicites de la DTA qui s'expriment dans les ateliers, consignes, entretiens réalisés avec les arbitres.



UN TRAVAIL DE FORMALISATION DU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Les arbitres de football étant des sportifs de haut niveau, le référentiel a été formalisé selon une structure proche du Livret de compétences des sportifs de haut niveau ou professionnel (Ministère des Sports, 2020). Pour autant, plusieurs spécificités distinguent les arbitres. Ce référentiel les met en exergue. Enfin, le travail d'écriture du référentiel s'est voulu synthétique pour faciliter son usage tout en offrant différentes possibilités d'appropriation. Afin d'améliorer sa lisibilité et de renforcer la possibilité des arbitres à s'y projeter, deux temps de présentation-échange sur le référentiel ont été organisés par le SAFE. Ces temps ont permis d'amender le référentiel.



LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DE L'ARBITRE DE FOOTBALL DE HAUT NIVEAU OU PROFESSIONNEL

C1

CONSTRUIRE ET AJUSTER SON PROJET DE CARRIÈRE SPORTIVE

C2

AGIR DANS UN CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL

C3

SE PRÉPARER POUR PERFORMER

C4

PERFORMER LE JOUR J EN COMPÉTITION : DÉCIDER, INTERAGIR, RÉGULER

C5

ANALYSER SES PERFORMANCES POUR LES OPTIMISER

C6

TRAVAILLER EN ÉQUIPE A UNE PERFORMANCE COLLECTIVE

C7

S'ADAPTER AU QUOTIDIEN POUR SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE L'ARBITRAGE

C8

PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À LA FONCTION D'ARBITRE

C9

S'ADAPTER AUX CONTEXTES INTERCATEGORIELS, INTERCULTURELS
ET INTERNATIONAUX DU SPORT DE HAUT NIVEAU OU PROFESSIONNEL

SOMMAIRE

CONSTRUIRE ET AJUSTER SON PROJET DE CARRIÈRE SPORTIVE

C1



Contexte de mise en œuvre

La compétence repose sur la définition, à l'échelle d'une carrière, d'objectifs à moyen et long terme, à leur inscription dans le temps et leur priorisation en fonction des périodes en étant conscient des éléments contrôlables et des facteurs plus aléatoires. Elle suppose aussi d'explicitier et de discuter ce projet avec son environnement (DTA, employeur, famille...) et de mobiliser différentes ressources (SAFE, préparateur

mental, conseiller-formation...). Mener à bien son projet de performance implique pour l'arbitre de concilier au quotidien ce projet sportif avec d'autres projets : professionnel (études, formation, emploi...) et de vie (famille, engagements personnels...). L'arbitre doit donc articuler ses différents projets et construire des équilibres entre ses différentes sphères de vie.

Pour l'arbitre de football de haut niveau ou professionnel, il s'agit de :

- ✓ Connaître les différentes conditions d'accès et les attentes aux différents niveaux (*âge, tests, compétences attendues, exigences de formation...*)
- ✓ Déterminer à court, à moyen et à long terme son projet de performance
- ✓ Définir les étapes de réalisation de son projet de performance
- ✓ Identifier et anticiper les périodes critiques (*match test, blessures, rétrogradation...*)
- ✓ Apprécier l'investissement temps et les ressources nécessaires à la coexistence des différents projets
- ✓ Faire des choix en analysant les moyens et les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs
- ✓ Ajuster son projet de performance relativement aux évaluations formelles et informelles concernant son arbitrage



AGIR DANS UN CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL



Contexte de mise en œuvre

La compétence s'exerce, au fil des saisons, lors des rassemblements et des compétitions. Elle est fondée sur le respect des réglementations établies aux échelles nationales et internationales. Elle nécessite l'appropriation des protocoles, des enjeux et du sens des réglementations et la compréhension des contextes de compétitions. Elle impose à

l'arbitre d'accepter et de se conformer aux exigences et aux attentes des instances nationales et internationales d'une part, d'incarner l'institution et ses orientations vis-à-vis des autres acteurs du monde sportif. Ce faisant, elle implique un devoir de réserve.

Pour l'arbitre de football de haut niveau ou professionnel, il s'agit de :

- ✓ Honorer ses désignations et convocations et s'organiser pour respecter les exigences institutionnelles (*obligations concernant les déplacements et l'hébergement, les contacts avec les autres acteurs...*)
- ✓ Se soumettre aux tests (*physiques, techniques, théoriques sur les lois du jeu*), évaluations (*observations notamment*) et suivis (*médicaux, contrôles anti-dopage...*) prévus par les différentes instances
- ✓ Adapter, dans différents contextes (*sur et en dehors du terrain*), son comportement conformément à la culture, aux valeurs, aux codes et aux règles de sa discipline, ainsi qu'aux directives de sa fédération et à sa politique de communication
- ✓ Répondre aux exigences des contrats, règlements et chartes édictés par les différentes parties prenantes de la pratique sportive (*fédérations nationale et internationale organisateurs d'événements sportifs, médias, sponsors et partenaires...*)





Contexte de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans tous les domaines et étapes de la préparation à la performance. Elle est mise en œuvre en conformité avec les attentes des instances nationales et internationales. Elle s'inscrit dans des contextes d'accompagnement de différentes natures : regroupements collectifs et travail individuel. Ce dernier impose des choix concernant les ressources complémentaires à mobiliser

(médicales, préparation physique et/ou préparation mentale) pour construire son environnement sportif de proximité. Cette compétence repose sur l'appropriation et la construction d'outils d'analyse, la communication avec différentes personnes ressources et la coordination de ces dernières. Elle impose de rester engagé dans sa préparation, quels que soient les performances et les rapports d'observation.

Pour l'arbitre de football de haut niveau ou professionnel, il s'agit de :

- ✓ Définir concrètement un programme de préparation quotidien en fonction de son projet de carrière et des étapes identifiées
- ✓ Prendre en compte ses forces et faiblesses au moment considéré
- ✓ S'engager de façon rigoureuse et persistante dans la mise en œuvre d'un programme de préparation et d'entraînement défini et exigeant
- ✓ Intégrer différentes dimensions à ce programme : préparation physique, préparation technique, préparation mentale
- ✓ Construire et mobiliser un réseau de professionnels ressources pour être accompagné au quotidien
- ✓ Organiser son environnement et son emploi du temps (*entraînement, compétition, repos, alimentation, temps libre, formation, travail...*) pour viser la performance à court, à moyen et à long termes.



PERFORMER LE JOUR J EN COMPÉTITION : DÉCIDER, INTERAGIR, RÉGULER

C4



Contexte de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans toutes les situations de compétition auxquelles l'arbitre participe. Elle repose sur la maîtrise de son état physiologique et émotionnel, tout particulièrement lorsque la situation présente des enjeux importants. Elle s'appuie sur une analyse individuelle et collective du contexte (notamment connaissances

technicotactiques des équipes arbitrées et de l'équipe arbitrale). Dans les phases de réalisation de la performance, elle nécessite engagement physique, prise de décision, communication et prise en compte des différents acteurs du match.

Pour l'arbitre de football de haut niveau ou professionnel, il s'agit de :

- ✓ Analyser le contexte spécifique d'opposition (*environnement physique et social, caractéristiques sportives et relationnelles*) et ajuster son activité
- ✓ Prendre des décisions dans l'instant dans un contexte dynamique et incertain en respectant un cadre réglementaire tout en s'adaptant aux exigences de la situation
- ✓ Communiquer efficacement avec différents acteurs du match, construire une relation de respect et de confiance, réguler les potentiels conflits
- ✓ Accompagner la performance des joueurs en montrant et imposant ce qui est possible, être le médiateur entre deux équipes ou deux joueurs qui s'opposent
- ✓ Faire face à la pression des enjeux : gérer son état émotionnel, son attention et sa concentration
- ✓ Mobiliser dans l'instant ses ressources mentales, physiques, techniques, tactiques et managériales et les gérer à l'échelle d'un match





Contexte de mise en œuvre

La compétence s'exerce de manière continue au fil d'une saison et plus largement d'une carrière. Elle repose sur quatre piliers : l'évaluation de la performance, l'analyse des déterminants de cette dernière, la réflexivité et la prise de recul de l'arbitre, la conception de nouveaux process ou

programmes. Elle s'appuie en partie sur les outils et dispositifs construits par des instances nationales ou internationales, en partie sur le travail réalisé au sein du collectif arbitral mais aussi sur un engagement personnel.

Pour l'arbitre de football de haut niveau ou professionnel, il s'agit de :

- ✓ Répondre aux exigences de l'organisation en matière d'évaluation : comprendre et s'appropriier les rapports d'observation, identifier des moments clés d'un match, décrire et évaluer sa prestation dans ces moments
- ✓ S'appropriier les outils d'analyse de la performance des instances nationales et internationales (*outils techniques, technologiques, physiques*)
- ✓ Être capable d'utiliser différents outils (*notamment numériques*) : lecture et séquençage vidéo, base de données, logiciel de traitement de texte, tableur...
- ✓ Formaliser l'évaluation et l'analyse de sa performance, la partager et la soumettre à discussion
- ✓ Comprendre et prendre du recul par rapport aux multiples attentes qui pèsent sur l'arbitrage relativement à la multiplicité des parties prenantes d'un match
- ✓ Identifier ses forces et faiblesses en lien avec les instances nationales et internationales (*rapports d'observation notamment*) et son autoévaluation afin dresser des pistes d'amélioration
- ✓ Faire preuve de résilience en cas de contre-performance



TRAVAILLER EN ÉQUIPE À UNE PERFORMANCE COLLECTIVE

C6



Contexte de mise en œuvre

La compétence s'exerce de manière transversale dans différents contextes : de préparation de match, de match, de retour d'expérience ou encore de rassemblement. Ces différents contextes amènent les arbitres à gérer des

situations dans lesquelles la relation partenaire/concurrent est variable et réversible. Elle repose sur la capacité à comprendre les intérêts collectifs et ceux de chacun et à concilier ses propres intérêts avec ceux des autres.

Pour l'arbitre de football de haut niveau ou professionnel, il s'agit de :

- ✓ Identifier son rôle et celui des autres au service de la performance collective
- ✓ Prendre en compte les compétences, les qualités, la personnalité de chacun pour construire des modalités de coordination et des stratégies collectives
- ✓ Exprimer ses points de vue, ses questionnements ; être à l'écoute des recommandations, des prescriptions et des critiques ; argumenter ses choix
- ✓ Contribuer à l'animation et au management d'une équipe, être en mesure de participer de différentes manières à la coordination d'une équipe pour performer collectivement
- ✓ Ajuster ses process et besoins individuels à l'aune de ceux du collectif
- ✓ Participer activement aux rassemblements fédéraux, contribuer à la cohésion du groupe et au développement de relations de coopération, de confiance et d'émulation



S'ADAPTER AU QUOTIDIEN POUR SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE L'ARBITRAGE

C7



Contexte de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre au jour le jour au fil des saisons. L'arbitre est un sportif largement isolé géographiquement : il organise de manière très autonome les tâches qu'il doit réaliser. Chargé d'une mission de service public, il doit savoir se rendre disponible et s'adapter aux

variations des contextes compétitifs et médiatiques comme aux changements de désignations. Ceci exige flexibilité, abnégation et adaptabilité. L'arbitrage suppose de mettre au second plan sa vie sociale et professionnelle en dehors du sport.

Pour l'arbitre de football de haut niveau ou professionnel, il s'agit de :

- ✓ Identifier et récupérer les informations nécessaires à son organisation et en vérifier la validité
- ✓ Hiérarchiser et planifier les tâches à réaliser en se coordonnant avec les autres acteurs de son environnement sportif, éventuellement son milieu professionnel et son entourage familial
- ✓ Anticiper les difficultés potentielles et adapter son organisation en fonction des sollicitations de l'institution et des événements imprévus
- ✓ Savoir déléguer et répartir les tâches dans différents contextes (*organisation du déplacement, préparation de match, organisation familiale...*) en priorisant les engagements de chacun
- ✓ Accepter les astreintes liées à l'accomplissement d'une mission de service public



PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À LA FONCTION D'ARBITRE



Contexte de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre tout au long de la carrière sportive, en interaction avec l'environnement sportif (direction de l'arbitrage, médecins, kinésithérapeutes, préparateurs physiques et mental, coach). Les risques sont de différentes

natures : relatifs à la santé, à la conformité des résultats sportifs, à l'image publique de l'arbitrage, au matériel nécessaire à l'accomplissement de la performance (tenues, système audio, cardiofréquencemètre, GPS...).

Pour l'arbitre de football de haut niveau ou professionnel, il s'agit de :

- ✓ Analyser en permanence sa condition physique et son état mental pour prévenir la blessure, l'arrêt provisoire ou définitif
- ✓ Adopter une hygiène de vie cohérente avec sa discipline sportive (*qualité du sommeil, phases de récupération, hygiène alimentaire...*)
- ✓ Entretenir, régler et dépanner son matériel et son équipement pour sécuriser sa pratique
- ✓ Renseigner avec exactitude les documents administratifs (*feuille de match en particulier mais aussi l'ensemble des documents liés à la comptabilité d'un indépendant*), rédiger avec précision un rapport (*ex rapport disciplinaire*), le présenter et le défendre dans le cadre de commissions spécifiques
- ✓ Identifier les contextes particulièrement conflictuels afin d'éviter ou de limiter les comportements agressifs à son égard, à l'égard des arbitres ou de l'arbitrage
- ✓ Prévenir, faire face et se protéger des critiques publiques qu'elles soient immédiates ou différées, éphémères ou inscrites dans le temps, quelle qu'en soit la source (*clubs, supporters, presse, réseaux sociaux...*)
- ✓ Être en mesure de s'exprimer publiquement lorsque la situation l'exige
- ✓ Informer les instances nationales ou internationales des aléas relatifs à sa pratique de l'arbitrage (*blessure, agression, recours...*)



S'ADAPTER AUX CONTEXTES INTERCATEGORIELS, INTERCULTURELS ET INTERNATIONAUX DU SPORT DE HAUT NIVEAU OU PROFESSIONNEL



Contexte de mise en œuvre

La compétence s'exerce tout au long de la carrière de l'arbitre. Les arbitres côtoient des personnes issues de différents milieux professionnels, sociaux, culturels qui ont, dans le sport de haut niveau, différents statuts bénévoles, salariés, politiques. Ils interviennent dans différents contextes (compétition, formation, promotion de l'arbitrage...) à différents niveaux du plus local à l'international. Ils

rencontrent des sportifs étrangers ayant côtoyé divers systèmes sportifs et de formation. Ils se déplacent à l'international. Ceci suppose, de la part des arbitres, de connaître, comprendre et s'adapter aux contextes intercatégoriels, interculturels, internationaux dans lesquels ils évoluent.

Pour l'arbitre de football de haut niveau ou professionnel, il s'agit de :

- ✓ Comprendre le contexte local de vie, d'entraînement et de compétition (*conditions météorologiques, environnement social, pratiques culturelles, équipements sportifs...*) pour interagir de manière adaptée avec les différents acteurs
- ✓ S'adapter aux contextes politiques, économiques et sociaux des régions fréquentées ainsi qu'aux différences culturelles lors de déplacements en France ou à l'étranger
- ✓ Être curieux et apprendre de manières de faire différentes pour faire évoluer ses pratiques
- ✓ Communiquer en anglais avec son environnement sportif (*joueurs, personnes des staffs non francophones dans les compétitions nationales ou internationales, arbitres et encadrement de l'arbitrage à l'international...*) et dans les situations de la vie quotidienne en déplacement à l'étranger
- ✓ Développer son réseau





PERF ARBITRAGE
Université Clermont Auvergne

